

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 5 Mai 2025, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'école** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent</u> :	Michel Rivard	(01)
	Yvan Proulx	(02)
	Régis Audet	(04)
	Dominik Michaud	(05)
	Johanne Rheault	(06)
<u>Absent:</u>	François Binet	(03)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

054-05-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Dominik Michaud et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2025**
- 3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
- 4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Biblio - ordinateur
 - 5.2. Projet d'entente intermunicipale – prévention incendie
- 6. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 7. **VARIA**
- 8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

055-05-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 Avril 2025 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 7 Avril 2025 soit accepté tel que rédiger.

056-05-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :
Comptes payés par paiement direct pour un total de 31 806.35\$
Comptes à payer avec les chèques # 047 à 064 pour un total de 43 868.09\$

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Reporté à une séance ultérieure

057-05-2025

BIBLIO - ORDINATEUR

ATTENDU QUE les bibliothèques de Ste-Gertrude et Manneville doivent changer leurs ordinateurs afin de recevoir Windows 11;

ATTENDU QUE la municipalité a la possibilité de se joindre à une commande regroupée d'ordinateurs;

ATTENDU QUE le tarif de groupe est de 1180.00\$ l'unité;

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville se joint à l'achat regroupée pour l'achat de deux ordinateurs au coût de 1180.00\$ chaque.

058-05-2025

PROJET D’ENTENTE INTERMUNICIPALE – PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la prévention résidentielle est une action prévue au schéma de couverture des risques de la MRC d’Abitibi et qu’elle constitue un élément essentiel à la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes souhaitent assurer un service de prévention efficace pour réduire les risques d’incendie dans leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d’Amos dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires pour offrir ce service de prévention résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes reconnaissent la nécessité d’une collaboration afin de partager les coûts et de garantir l’efficacité du service;

CONSIDÉRANT QU’UN programme de prévention efficace permettrait de réduire les pertes matérielles et humaines causées par les incendies domestiques;

CONSIDÉRANT QU’une inspection périodique des installations permet d’assurer une conformité aux règlements en vigueur et de sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle pour la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville est de 9 854.60\$. Cette contribution sera ajustée chaque année en fonction de la variation annuelle de l’indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada.

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Dominik Michaud
Et résolu à l’unanimité;

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville autorise le maire M. Pascal Rheault à signer l’entente intermunicipale relative au service de prévention résidentielle offert par la Ville d’Amos.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi de leurs dossiers en cours

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

059-05-2025

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Michel Rivard et résolu à l’unanimité que la présente séance soit, levée à 20h06.
Adopté à l’unanimité;

Pascal Rheault , maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.